



CC2016

> par carte bancaire directement en ligne sur le site www.fnh.org rubrique «Je fais un don»

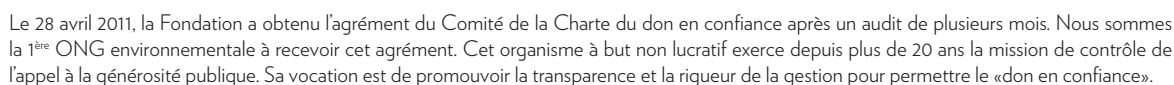
Le 1^{er} prélèvement fait foi de réception du nouveau montant de votre soutien.

Téléphone : E-mail

Domiciliation :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Fondation Nicolas Hulot à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Fondation Nicolas Hulot. Vous bénéficiez d'un droit de remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vous pourrez faire suspendre vos prélèvements sur simple demande à la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, signifiée au plus tard le 20 du mois précédent.

☐ oui ☐ non



VOTRE DON VOUS OUVRE DROIT À 66% DE RÉDUCTION FISCALE ! Que vous choisissiez le don simple ou le don régulier par prélèvement automatique, 66% du montant de vos dons sont déductibles de votre impôt sur le revenu, dans la limite de 20% de vos revenus nets imposables (art.200 du CGI). Vos données personnelles ne seront utilisées que pour les seules nécessités de gestion et d'information. Vous bénéficiez du droit d'accès et de rectification prévu par la loi «Informatique et Libertés» du 6.01.78 en vous adressant au siège de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, 6 rue de l'Est, 92100 Boulogne-Billancourt ou directement en ligne depuis votre espace personnel.